

LE MINISTRE

CIRCULAIRE N° **3175** MENETFP/CAB DU **06 NOV. 2020**  
PORTANT REPORT DE LA REPRISÉ DES COURS APRES LES CONGES DE TOUSSAINT

A

- **Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux et Départementaux**  
*(pour information et suivi)*
- **Mesdames et Messieurs les Chefs de Circonscription de l'enseignement préscolaire et primaire**  
*(pour exécution)*
- **Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements secondaires publics et privés**  
*(pour exécution)*
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs de CAFOP**  
*(pour exécution)*

En vue de préparer de façon plus efficace la reprise des cours, la date de la rentrée des classes après les congés de Toussaint, initialement fixée au lundi 09 novembre 2020, est reportée au **lundi 16 novembre 2020**.

Les Directeurs Régionaux et Départementaux de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle doivent veiller à l'ouverture de toutes les administrations scolaires à compter du **lundi 09 novembre 2020** et à la mise en état de toutes les structures pour accueillir les élèves.

Conformément à la décision n° 3041/MENETFP/CAB du 18 août 2020 portant découpage de l'année scolaire 2020-2021, cette reprise des cours marque le point de départ de l'exécution des programmes éducatifs de l'année scolaire 2020-2021, après la phase de révisions générales, du 14 septembre au 30 octobre 2020.

J'attache du prix à l'exécution effective de ces consignes.

  
**Kandia CAMARA**